

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 20 novembre 2006

Présents :

Philippe BRAUD, Jean-Claude LESCURE, Eric THIERS.
Aude VIDAL, Damien RAMAGE, Maria COTORA, Florence BAUDOUX, Alexis PROKOPIEV.

Absents ou excusés

David ABIKER (procuration à Eric THIERS), Marie-Christine LABROUSSE (procuration à Christian LARGER), Christian LARGER (procuration à Eric THIERS), James Mc CEARNEY, Olivier STORCH.
Gallien LEFEVRE, Jan-Krzysztof DUNIN-WASOWICZ (procuration à F.BAUDOUX), Dennis PETRI.

Assistaient à la séance

M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Mme Gaëlle COUTANT	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
Alexia de MONTERNO	directrice adjointe des études et de la scolarité,
Tarek BESTANDJI	président de l'AS 2006-2007.

*
* * *

- | | |
|---|-------|
| I. Quitus financier de l'Association sportive. | p. 2 |
| II. Calendrier prévisionnel des opérations électorales pour les collèges enseignants et étudiants. | p. 3 |
| III. Bilan du forum entreprises | p. 3 |
| IV. Bilan de l'année universitaire 2005-2006. | p. 4 |
| V. Adoption des procès-verbaux provisoires de la séance du 25 septembre 2006, du 16 octobre 2006 et du 6 novembre 2006. | p. 12 |
| VI. Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 12 |

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2006

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Damien Ramage.

I. QUITUS FINANCIER DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

a) Exposé

Tarek BESTANDJI, nouveau président de l'Association sportive pour 2006-2007, présente à nouveau les comptes de l'AS. Il indique que l'association a repris les présentations des années précédentes pour montrer quelles étaient les recettes et les dépenses par poste. Mais cette année, pour plus de lisibilité, l'AS a décidé d'ajouter un compte de résultat, afin d'avoir une meilleure vision de la bonne ou de la mauvaise gestion de ses comptes. L'AS a réussi à générer un résultat net de plus de 14 000 euros, ce qui montre qu'elle a eu une bonne gestion. Mais ce chiffre n'est pas entièrement significatif, puisque comme chaque année, il reste des factures de l'année précédente qui arrivent en fin d'exercice et qui doivent être payées par le bureau de l'exercice suivant. L'année dernière, il y a eu certains postes critiques, notamment le Crit, l'AS ayant dû beaucoup subventionner les déplacements des étudiants pour avoir un maximum d'étudiants satisfaits. Le poste le plus bénéficiaire reste celui des inscriptions.

b) Questions et observations

Eric THIERS demande au président de l'AS s'il a une idée du montant des factures en instance d'ici la fin de l'exercice par rapport aux 14 500 euros de bénéfices.

Tarek BESTANDJI répond qu'elles s'élèvent à 6 000 euros environ.

Laurent BIGORGNE constate qu'il a fallu du temps pour avoir des comptes présentés correctement. Il rappelle que les associations savent de longue date qu'elles doivent présenter un quitus financier et un quitus moral au début de l'année universitaire. Il estime que l'Association sportive n'a pas été « prise en traître » dans cette affaire. Il indique que la Commission paritaire va désormais avancer la date à laquelle elle demande aux associations de présenter un quitus, afin que ce soit bien le bureau sortant qui ait à rendre compte de sa gestion morale et financière à la fin du printemps. Il remercie le nouveau président d'avoir fait cet effort et retient qu'une fois les factures payées, il restera un résultat net de 8 000 euros environ. Il faudra que pour toutes les associations subventionnées par la FNSP, on s'interroge sur d'éventuelles constitutions de réserves et d'éventuelles adéquations de ces réserves par rapport aux subventions de la FNSP. En effet, les associations permanentes n'ont pas vocation à dégager un bénéfice ou un résultat net sur un exercice, sauf à anticiper des investissements importants et donc à prévoir une capacité d'autofinancement. Il remercie l'Association sportive pour ces comptes et indique qu'il veillera à ce que début juillet 2007, la nouvelle équipe en place puisse présenter son propre bilan moral et financier afin d'éviter les problèmes de passation de pouvoir.

c) Vote

Le quitus financier de l'AS pour 2005-2006 est voté à l'unanimité.

II. CALENDRIER PREVISIONNEL DES OPERATIONS ELECTORALES POUR LES COLLEGES ENSEIGNANTS ET ETUDIANTS

Exposé

Laurent BIGORGNE indique que ce calendrier concerne les élections des représentants enseignants et étudiants à la Commission paritaire et au Conseil de Direction. Il le distribue et indique qu'il sera envoyé aux membres des Conseils par courrier électronique. Pour les étudiants, les opérations commenceront le 22 décembre, avec une date limite de dépôt des listes fixée au 9 janvier et une campagne électorale qui se déroulera du 10 au 16 janvier. Le scrutin aura lieu les 17 et 18 janvier. Le dépouillement et la proclamation des résultats se feront le 19 janvier. Pour les enseignants, l'affichage est plus précoce, puisque la date limite de dépôt des listes candidates est fixée au 16 décembre. Les votes se feront comme d'habitude par correspondance et les derniers bulletins devront être arrivés le 6 janvier à midi au plus tard, pour un dépouillement le 8 janvier et une proclamation des résultats le 9 janvier. Si un deuxième tour est nécessaire, le dépouillement n'aura lieu que le 26 janvier après un deuxième *round* électoral se déroulant du 12 au 26 janvier.

III. BILAN DU FORUM ENTREPRISES

a) Exposé

Alexia de MONTERNO indique que ce forum s'est tenu le 31 octobre à la Maison de la Chimie. C'est la deuxième année consécutive que Sciences Po loue la Maison de la Chimie pour la tenue de ce forum. Cette année, il y a eu 100 entreprises représentées au forum, ce qui est plutôt un bon chiffre si on considère que l'année dernière, il n'y en avait que 85. Parmi ces 100 entreprises, les cabinets d'avocats, au nombre de 38, étaient fortement représentés. Il y avait également une vingtaine de cabinets d'audit et de conseil, ainsi qu'une vingtaine de banques et d'établissements financiers comme l'Autorité des Marchés financiers, les AGF et AXA. Il y avait en outre une petite vingtaine d'entreprises du secteur de l'industrie et des services et, ce qui est une nouveauté, quatre entreprises de conseil en communication. Quantitativement, le bilan est très positif, ce qui prouve que les étudiants et les diplômés de Sciences Po intéressent les recruteurs. Ces entreprises ne sont pas venues pour faire de la communication, mais vraiment pour connaître les étudiants et pour les recruter. Le deuxième élément d'appréciation de ce bilan est plus intuitif : elle a l'impression qu'il y avait plus d'étudiants présents au forum et qu'ils venaient plus tôt, ce qui indique que les étudiants étaient mieux préparés et plus prêts à venir rencontrer les entreprises.

Alexia de Monterno indique qu'elle a remarqué deux éléments notoires cette année. Le premier est une présence massive des étudiants d'affaires publiques, ce qui est radicalement nouveau. Jusqu'à présent, ils ne voyaient pas complètement l'intérêt que pouvait avoir ce forum pour eux, et elle pense que cela vient notamment des changements opérés dans la maquette du Master affaires publiques, qui propose maintenant dès la première année des enseignements sur le conseil dans le secteur public, les systèmes d'information, les délégations de service public : il s'agit de cours très opérationnels par rapport aux cours classiques qui préparent aux concours administratifs. Ces enseignements, ainsi que le discours qui va avec, font que les étudiants du Master affaires publiques ne voient plus un éventuel échec aux concours administratifs et donc un redéploiement de leur projet professionnel vers le secteur privé comme un plan de seconde chance. D'entrée de jeu, ils le considèrent comme une possibilité et une opportunité à envisager au même titre que la réussite à un concours. L'autre élément remarquable a été la présence très importante des étudiants de 1^{er} cycle au forum, ce qui est assez étonnant puisqu'ils sont encore loin du marché du travail, du moins dans leur tête. Mais cette année, ils ont été présents à la fois parce qu'il y a une forte poussée de la demande de stages de 3^{ème} année à l'étranger et parce qu'ils commencent à comprendre que le choix du Master va intervenir très vite après leur 3^{ème} année à l'étranger et qu'il pourrait être bon de rencontrer les entreprises et de discuter des métiers et des différentes fonctions. Alexia de Monterno souligne que ces deux évolutions du forum entreprises sont très positives et posent une question à Sciences Po Avenir : prépare-t-on suffisamment les étudiants ? Il y a maintenant une demande de plus en plus importante d'accompagnement de la part des étudiants, notamment pour la participation à des ateliers de rédaction de CV ou de préparation à l'entretien. La demande des étudiants croît et Sciences Po Avenir va y faire face, mais il y a un petit ajustement à faire. En outre, il faudra faire des ajustements au niveau de la préparation même du forum. De nombreux étudiants se sont présentés devant les entreprises alors qu'ils étaient assez peu préparés et ces entreprises ont parfois été un peu déstabilisées par cela. Cet intérêt croissant des étudiants pour le

forum et les services de Sciences Po Avenir est un mouvement qui va dans le bon sens. Cela demande de préparer davantage les étudiants, de mieux les accompagner, ainsi que de mieux préparer les entreprises à la diversité des profils qu'elles peuvent rencontrer au cours du forum Sciences Po. C'est la première année où elle sent que les étudiants de tous les cycles et de toutes les formations sont si désireux de participer au forum.

La dernière leçon qu'elle en tire est que ce forum est une grand-messe assez incontournable, qui structure l'année et une partie des relations entre Sciences Po et les entreprises. Il faut maintenant l'enrichir avec plus de services pendant la journée, plus de présentations *corporate*, plus de services aidant les étudiants (pour pouvoir imprimer ou photocopier les CV sur place) en plus de la simple tenue des stands, qui est l'élément le plus classique du forum.

b) Questions et observations

Philippe BRAUD demande en quoi certaines entreprises ont été déstabilisées par les étudiants qu'elles ont rencontrés.

Alexia de MONTERNO répond que le mot « déstabilisé » est un peu fort. Certaines entreprises ne s'attendaient pas à voir autant d'étudiants du 1^{er} cycle, dont le discours et la relation à l'entrée sur le marché du travail sont un peu différents. Elles ne s'attendaient pas non plus à voir autant d'étudiants du Master affaires publiques. Par exemple, Ernst & Young fait essentiellement de l'audit et recrute principalement des étudiants du Master finance. Or, pendant toute la matinée, ils ont surtout vu défiler des étudiants du Master affaires publiques. Cela s'explique par le fait que ces étudiants ont compris que beaucoup de cabinets de conseil avaient une partie de leur activité consacrée au secteur public et ils venaient donc se renseigner. Mais il faudra un léger ajustement pour apporter une information plus fine à ces étudiants et leur indiquer que, par exemple, si Accenture a une grosse activité de secteur public, ce n'est pas vraiment le cas d'Ernst & Young, dont les représentants ont donc été un peu surpris par les demandes de ces étudiants d'affaires publiques. Il faudra affiner l'information aux étudiants à l'avenir.

IV. BILAN DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2005-2006

a) Exposé

Laurent BIGORGNE indique que la direction des études a innové cette année en présentant un bilan de l'année universitaire qui se veut un document de référence de tout ce qui a pu être accompli cette année du point de vue des études et de la scolarité. Ce document est perfectible, tout comme sont perfectibles les actions menées au titre de cette année universitaire : on ne prétend ni à l'exhaustivité de ce document, ni au caractère achevé de l'organisation des études et de la scolarité à Sciences Po. Il reste énormément à faire, ce dont il sera possible de parler au cours de la discussion suivant cette présentation. Par ailleurs, Laurent Bigorgne tient à souligner que ce document doit beaucoup à Alexia de Monterno, Stéphane Auzanneau, Cédric Prunier, mais aussi à l'ensemble des salariés de la direction des études et de la scolarité et à l'ensemble des directions de Sciences Po, particulièrement les directions de support ou transversales au cours d'une année marquée par un calendrier décalé du fait de la rénovation des amphithéâtres. Il est reconnaissant à tous ces acteurs qui l'ont beaucoup aidé.

Dans la présentation de ce document, il souhaite attirer l'attention des membres de la Commission sur trois éléments particulièrement importants. On trouve en premier lieu le 1^{er} cycle et ses innovations, avec cinq principaux axes de travail l'année dernière : l'ouverture du cycle de Menton, l'ouverture du 1^{er} cycle avec Paris 6, la création d'un programme Asie, la réflexion sur le développement des programmes en anglais et la consolidation des enseignements juridiques.

Le deuxième élément important du bilan est le Master, avec la réflexion sur le tronc commun, la réorganisation du Master affaires internationales, ainsi que le renforcement de la politique de partenariats universitaires en France comme à l'étranger : Paris I, Strasbourg, le MGIMO de Moscou, la LSE, McGill, l'université de São Paulo sont autant de partenaires avec lesquels Sciences Po est allé au-delà de la simple logique d'échanges d'étudiants et est entré dans une logique de construction en commun de programmes. Toujours en Master, on a constaté le développement des activités de

Sciences Po Avenir, illustré par l'exemple du forum. Cette année a aussi été marquée par la réussite des étudiants au concours inter-institutionnel des Communautés européennes et la réussite qui s'amplifie pour les différents concours administratifs, avec notamment un nouveau concours préparé à Sciences Po cette année, l'agrégation d'histoire. Il y a également eu de nombreux succès collectifs ou individuels des étudiants : une victoire de l'équipe de Sciences Po au concours L'Oréal réunissant des équipes d'écoles et d'universités du monde entier, une autre réussite des étudiants du Master communication pour le concours Unilever, la réussite des étudiants du Master affaires publiques qui trouvent des débouchés dans le secteur privé, notamment chez Accenture.

Le troisième élément important de cette année est que ces transformations ont pour contexte général la progression significative de Sciences Po dans son ambition de donner à tous un accès plus élargi à la gamme de ses formations, comme on le voit avec la poursuite de dispositifs comme les CEP et le développement de l'aide sociale. Si demain, on enrichit quantitativement et qualitativement les formations de Sciences Po, si on peut de plus en plus les comparer à ce qui se fait de mieux ailleurs, on le fera dans un contexte de démocratisation de l'accès et des études à Sciences Po. Au fond, on se soucie de deux choses essentielles à Sciences Po : l'accès à un enseignement supérieur de qualité et la réussite dans cet enseignement dès lors que l'on a été admis.

b) Questions et observations

Alexis PROKOPIEV indique qu'Interzaide - Fac Verte est très attaché à l'aide sociale aux étudiants, qui est un point essentiel, et qu'il est ravi de voir qu'il y a une progression nette du nombre d'aides accordées aux étudiants, notamment le complément aux bourses du CROUS. Cela permet aux étudiants de mieux aborder leur année à Sciences Po. En revanche, il ne lui semble pas avoir vu de données concernant l'évolution du nombre de boursiers par rapport au nombre total d'étudiants entre 2004-2005 et 2005-2006. Si ces données sont disponibles, il aimerait les avoir.

Laurent BIGORGNE confirme qu'il n'a pas cette donnée précise, mais souligne que le nombre de boursiers a augmenté de 42% entre 2004-2005 et 2005-2006, ce qui est nettement supérieur au rythme d'augmentation des effectifs sur la même période. Il est d'accord sur le fait qu'il faudrait rapprocher ces données, qui permettent une comparaison plus exacte des situations.

Damien RAMAGE pense qu'il y a un problème au niveau des comparaisons et qu'il faut relativiser la progression de l'aide sociale pour deux raisons. En premier lieu, s'il est vrai qu'il y a une sensible augmentation du nombre de boursiers, cela reste minime par rapport à ce qu'on pourrait espérer en termes de démocratisation de l'accès à Sciences Po. Il manque certains éléments de comparaison. Il faudrait notamment voir l'évolution, au moins sur les trois dernières années, du nombre de boursiers par rapport au nombre total d'étudiants par année et par procédure de sélection. En outre, d'après ce qu'il a pu voir jusqu'ici, l'augmentation du nombre de boursiers n'est pas forcément due à une seule mesure de sélection qui aurait drastiquement changé les choses. Il pense entre autres à la mise en place de l'oral d'admission en 2^{ème} année. Cet oral a permis d'augmenter le nombre de boursiers, mais dans le même temps, le nombre d'étudiants a aussi très fortement augmenté et les modalités de sélection ont changé. Il n'y a donc pas forcément de lien direct entre les deux. Pour ce qui est du bilan, l'approche globale du bilan est assez surprenante dans la mesure où Sciences Po met en avant sa politique d'aide sociale pour expliquer l'augmentation du nombre de boursiers sur critères sociaux. Or les modalités d'attribution des bourses du CROUS n'ont pas changé et l'augmentation du nombre de boursiers n'est pas forcément directement liée à la politique d'aide sociale que mène Sciences Po, particulièrement sur fonds propres.

Laurent BIGORGNE lui demande comment il peut l'établir. Il lui demande de se reporter à la page 41 du bilan : Sciences Po est passé de 467 étudiants boursiers en 2003-2004 à 685 aujourd'hui. Quelle que soit l'augmentation du nombre total d'étudiants à Sciences Po, et dans un contexte où, comme l'a rappelé à juste titre Damien Ramage, le CROUS n'a pas assoupli ses critères d'aide sociale, Sciences Po a 220 étudiants boursiers en plus qui accèdent à une aide sociale de l'Etat. Cela signifie que le nombre d'étudiants boursiers a augmenté de près de 50%, alors qu'on sait bien qu'entre la rentrée 2003 et la rentrée 2005, le nombre total d'étudiants n'a certainement pas augmenté de 50%. Cette augmentation est plutôt comprise entre 15 et 20%. Par ailleurs, il est d'accord avec Damien Ramage sur le fait que ce n'est pas une seule procédure ou modification qui expliquerait cette augmentation.

Celle-ci est le fruit d'une politique volontariste qui prend des formes différentes : les Conventions d'éducation prioritaire, l'introduction de l'oral à l'entrée en 2^{ème} année, ainsi que le choix, en même temps que l'on a augmenté les droits de scolarité, de compléter les bourses du CROUS à hauteur de 50% de la somme versée par le CROUS sur les cinq échelons de ses bourses, ce qui a créé un appel d'air. On le voit bien sur le tableau de la page 41 : le nombre de boursiers du CROUS était de 305 en 2004-2005 ; il est de 433 l'année suivante, alors que les critères d'attribution du CROUS n'ont pas changé. Il lui demande s'il connaît beaucoup d'établissements d'enseignement supérieur qui aient fait le même saut en une seule année. Il attire en outre son attention sur le doublement du nombre de boursiers à l'échelon 6, un échelon à 6 000 euros créé spécifiquement par Sciences Po. Il s'agit des étudiants qui ont le plus besoin d'une aide financière. Laurent Bigorgne est heureux de constater cette augmentation du nombre de boursiers dans les catégories qui en ont le plus besoin. Elle peut certes être corrélée à l'augmentation générale des effectifs d'étudiants à Sciences Po, mais elle est plus importante. Il cite l'exemple des bourses de mérite. On pourrait penser que leur augmentation est le fruit du développement en volume de la procédure CEP, mais ce n'est pas le seul facteur. En 2005-2006, s'agissant des bourses de mérite accordées sur mention très bien, Sciences Po a réussi à récupérer le niveau qui était le sien en 2001-2002. Alors que ce dispositif était quelque peu tombé en désuétude, Sciences Po a réussi à faire valoir qu'il y avait davantage d'étudiants boursiers passant les concours administratifs, et qui, à ce titre, pouvaient être aidés. Il ne prétend pas que la situation est idéale aujourd'hui. Mais s'il rapporte ces 685 boursiers au nombre de ceux qui ont payé les droits de scolarité, un peu plus de 15% des étudiants de Sciences Po sont boursiers de l'Etat à un titre ou à un autre. Il ajoute qu'il pourrait gonfler artificiellement ce pourcentage s'il enlevait tous les étudiants étrangers, qui n'ont pas vocation à recevoir une bourse de l'Etat. Avec 15% de boursiers, Sciences Po certes est encore loin des 28% de l'enseignement supérieur, mais il se souvient que quand il était étudiant il n'y a pas si longtemps, il y avait 5% de boursiers à l'Institut. Il admet qu'il reste encore beaucoup à faire. Il ne s'agit pas de s'auto-congratuler ou de chercher des explications mono-causales, mais on peut néanmoins reconnaître que la conjugaison de plusieurs types de politique permet une progression significative du nombre de boursiers. Ce chiffre continuera à augmenter en 2006-2007.

Damien RAMAGE indique que son intervention concernait plutôt la présentation du bilan. Celui-ci est plutôt quantitatif : par exemple, la page 41, sur les aides publiques, comporte essentiellement des données chiffrées sur le montant des différentes aides. Son intervention ne portait pas tellement sur le fond de la politique d'aide sociale, qui est un long débat qu'on a eu et qu'on pourrait continuer à avoir pendant longtemps ; l'UNEF ne voit aucun problème à en discuter et à argumenter contre certaines mesures mises en place, notamment la réforme des droits de scolarité. Mais c'est la manière de présenter le bilan de l'aide sociale qui le dérange. Par exemple, il y a déjà eu une présentation sur cette aide sociale en 2005-2006 en Commission paritaire et la plupart de ces chiffres ont été donnés, mais le document n'avait pas été présenté à ce moment. Aujourd'hui, certains éléments de cette présentation lui posent problème. Pour résumer l'esprit dans lequel tout cela est présenté, à la page 42, il y a un tableau du « nombre de bourses accordées par le CROUS » depuis 2001-2002. Il s'agit peut-être d'un point de détail technique, mais il pense que cela résume parfaitement le bilan, avec l'idée que grâce à Sciences Po, un certain nombre d'étudiants ont pu bénéficier des bourses du CROUS. Mais ces bourses ne sont pas accordées par le CROUS, elles sont attribuées et elles sont un droit pour tous les étudiants qui répondent aux critères du CROUS.

Laurent BIGORGNE répond que personne ne remet en cause le fait que c'est un droit pour les étudiants répondant aux critères du CROUS. Le mot « accordées » est peut-être maladroit par rapport au mot « attribuées », mais si on en est à discuter ce niveau de détail, c'est que la situation globale est bonne. Mais au moment où on demande un effort global de la FNSP, où les étudiants savent que les droits de scolarité permettent notamment le système de financement original mis en œuvre par Sciences Po, il pense qu'il est important et de bonne gestion de rapprocher les chiffres agglomérés de l'aide sociale de Sciences Po sur fonds propres et l'effort consenti par l'Etat. Il faut aussi rendre à l'Etat ce qui lui appartient et il se félicite que celui-ci investisse sur la politique d'aide sociale et voie augmenter le nombre de boursiers accédant à Sciences Po. Il est normal, pour évaluer la politique d'aide sociale, d'indiquer ce que verse Sciences Po, ce que verse l'Etat, et quelle est la progression de la politique d'aide sociale qui a été décidée. C'est le minimum qu'on peut attendre d'établissements d'enseignement supérieur qui, comme Sciences Po, font valoir leur autonomie. On ne peut aspirer à une forme d'autonomie et de politique ambitieuse en matière d'aide sociale que dès lors qu'on rend des comptes. La direction de Sciences Po rend ces comptes à la Commission paritaire, au Conseil de

Direction et au Conseil d'Administration. Sciences Po est en outre soumis au contrôle régulier de la Cour des Comptes. Celle-ci demande entre autres combien Sciences Po consacre à l'aide sociale, demande que l'on rapporte ces chiffres à l'effort de l'Etat et se félicite de ce qu'un ratio s'améliore ou se dégrade s'agissant de ce type d'équilibre, ce qui est normal. Il ajoute que ce bilan a été présenté en Conseil de Direction et il a reçu l'assentiment de l'ensemble des organisations syndicales étudiantes.

Aude VIDAL demande, dans la perspective d'une démocratisation accrue du concours d'entrée, si les étudiants boursiers qui n'ont pas encore accès aux bourses de mérite et qui sont entrés sur concours pourraient y avoir accès à l'instar des étudiants entrés par CEP. L'idée est que si le concours est démocratisé, il y aura potentiellement plus d'étudiants boursiers et qu'il serait bon de leur permettre d'accéder aux bourses de mérite.

Laurent BIGORGNE précise que les bourses de mérite ne sont pas attribuées par Sciences Po, mais par le rectorat. Il y a deux types de problèmes. Le premier, dont Richard Descoings s'est ému auprès du recteur de l'Académie de Paris sans obtenir de réponse satisfaisante, est que les élèves entrés par CEP qui redoublent se voient privés de leur bourse de mérite, ce qui est anormal. On pourrait imaginer qu'elles soient suspendues pendant un an et que Sciences Po prenne le relais pendant cette période, et que dès lors que l'étudiant serait passé en année supérieure, cette bourse lui soit rendue. En outre, cette mesure risque de créer un effet pervers : les établissements qui bénéficient des bourses de mérite vont avoir tendance à ne pas déclarer l'insuccès des étudiants concernés. Lorsque des élèves viennent de plus loin que d'autres du point de vue de leur origine scolaire et ont souvent plus de difficultés que d'autres à combler leurs lacunes, il est injuste de leur retirer si abruptement et définitivement leur bourse de mérite. On pourrait soit leur laisser le bénéfice du doute pendant un an, soit demander à l'établissement d'assurer le relais et leur rendre leur bourse s'ils passent en année supérieure. Le deuxième problème est qu'il ne comprend pas le contingentement de ces bourses : on ne sait pas dire aujourd'hui quels en sont les critères exacts et précis. Un autre point, qui ne dépend pas davantage de Sciences Po, mérite d'être amélioré : si un étudiant CEP choisit un 1^{er} cycle en région à la place du 1^{er} cycle de Paris, il perdra le bénéfice de sa bourse de mérite, ce qui est discutable. Il y a donc un certain nombre d'aménagements à apporter. La direction de Sciences Po est en discussion avec le rectorat de Paris dans un cadre plus global, puisque Sciences Po n'est pas le seul établissement à bénéficier de ces bourses. Il pense que ces bourses sont un vrai levier d'accès à l'enseignement supérieur et de réussite des études. Encore faut-il que les quelques mesures qui manquent aujourd'hui soient mises en œuvre pour permettre aux étudiants de suivre des parcours plus pérennes.

Eric THIERS salue la qualité de ce rapport qui est très utile pour prendre la mesure des efforts faits par Sciences Po dans différents domaines. Il tient à saluer la multiplication des possibilités ouvertes aux étudiants, qui permettent d'accueillir différents profils et permettent différents débouchés, par exemple le double cursus sciences sociales et sciences exactes avec Paris 6. Il voit que la politique d'ouverture internationale se poursuit, ce qui est très satisfaisant. On peut avoir un regard nuancé sur la politique d'aide sociale de Sciences Po, mais le constat est là : le nombre de boursiers augmente, ce qui participe beaucoup à la lutte contre le phénomène d'autocensure des candidats possibles, tout comme le dispositif CEP. Il faut s'en réjouir et Sciences Po fait figure d'exemple à cet égard. Il est d'accord avec Laurent Bigorgne sur l'injustice de la suppression des bourses de mérite au premier échec. Il demande pourquoi on a décidé de renforcer les enseignements juridiques en 1^{er} cycle et souhaite savoir si cela a un lien avec la forte présence de cabinets d'avocats au forum entreprises. Quels débouchés juridiques s'ouvrent aujourd'hui aux étudiants de Sciences Po. Par ailleurs, il demande quel est le profil des étudiants qui choisissent la double filière sciences sociales – sciences exactes et quels sont les débouchés professionnels qui s'ouvrent à eux. Enfin, il demande des précisions sur une phrase à la fin du paragraphe décrivant le Master d'affaires publiques, à la page 13 du document : « Ce constat a permis de lancer une réflexion sur la possibilité de mettre en œuvre un cursus en apprentissage. » Il demande ce que cela signifie exactement.

Laurent BIGORGNE répond que la décision de renforcer les enseignements juridiques en 1^{er} cycle a pour vocation, dans un contexte qui restera nécessairement celui de la pluridisciplinarité, de permettre aux étudiants de 1^{er} cycle qui le souhaitent de savoir ce qu'est un contrat, ce qu'est une obligation, comment s'organise la hiérarchie des normes, autant d'éléments qui sont absolument essentiels aujourd'hui. Ils peuvent certes le faire au début du Master avec les enseignements d'introduction au droit, mais le développement de ces enseignements en 1^{er} cycle élargit la palette des disciplines enseignées et donne aux étudiants des éléments essentiels. On essaie de le faire dans un esprit qui

transcende le clivage entre droit public et droit privé. Le cours de grandes questions du droit s'intéresse aux objets beaucoup plus qu'aux normes en tant que telles et Marie-Anne Frison-Roche a à cœur d'interroger avec des regards croisés un certain nombre de grandes questions de la vie quotidienne et d'enrichir ainsi la perspective des étudiants. C'est en conférence de méthode que ceux-ci peuvent accéder à un travail plus normatif. Au 2^{ème} semestre, Christophe Jamin propose aux élèves qui le souhaitent un cours d'introduction à la notion de contrat et d'obligation. Ils peuvent également suivre un cours de droit de la propriété, mais celui-ci est d'essence quasiment philosophique. Il interroge la notion de propriété non à travers des arrêts de telle ou telle juridiction, mais à travers ce qui fonde la nécessité d'avoir un droit de la propriété dans nos sociétés. Ce cours est dispensé par Mikhaïl Xifaras un normalien qui a une formation de privatiste, de publiciste et de philosophe. On avait créé un cours de traditions juridiques françaises, mais il a été mis en sommeil pour une année parce que Christophe Jamin a une charge de cours déjà très importante. La décision de développer ces enseignements vient du fait que l'on souhaite assumer la présence du droit à Sciences Po. Il ne s'agit en aucun cas de transformer le 1^{er} cycle en un exercice monodisciplinaire ou avec un système de majeures et de mineures. Certains de ces étudiants s'inscriront ensuite en Master carrières juridiques ou en Master de droit économique, mais sur une promotion de 800 étudiants de 1^{ère} année, il s'agira tout au plus d'une cinquantaine. Ce n'est pas parce qu'ils auront suivi un cours de grandes questions du droit en 2^{ème} année que les étudiants vont ensuite systématiquement s'inscrire dans des Masters à vocation juridique. Ce ne serait d'ailleurs pas raisonnable du point de vue du marché du travail. Il n'en reste pas moins que la direction réfléchit à enrichir la gamme des 2^{èmes} années de Master proposées au sein du Master de droit économique et est en train de recruter deux spécialistes reconnus : Michel Vivant, qui était professeur de droit à Montpellier et qui est un spécialiste de la propriété intellectuelle, et Dany Cohen, professeur à Paris 13 et spécialiste des questions de contentieux économique. Après les spécialités droit et globalisation, droit économique européen et droit des marchés, on pourrait créer demain une spécialité droit de la propriété intellectuelle et une spécialité droit du contentieux économique.

En ce qui concerne le profil des élèves qui suivent le parcours commun sciences sociales et sciences exactes, ce sont exclusivement des élèves qui ont fait un bac S. C'est la vocation en sciences exactes du programme qui l'impose. On n'aurait pas le temps, compte tenu de la charge de travail de ces étudiants, de faire un rattrapage profond en mathématiques, en sciences physiques et en sciences de la vie et de la terre, parce que ce programme est très exigeant. Il mobilise ces sciences exactes et l'informatique d'un côté, et l'histoire, l'économie, la science politique, la sociologie et le droit de l'autre. Dans un premier temps, quand on a lancé ce programme l'année dernière, Paris 6 était sur une posture où la licence décernée aux élèves obtenant leurs crédits à la fin du parcours devait être une licence plus générale. On voit cette année un mouvement très fort des différents départements de Paris 6 pour proposer tout de suite des licences thématiques du fait des résultats exceptionnels obtenus par certains des élèves de ce programme. Par ailleurs, les quatre cinquièmes des 31 élèves de ce programme ont obtenu une mention très bien au baccalauréat. C'est donc un programme qui est regardé avec beaucoup d'attention. Sciences Po est en discussion avec Paris 6 pour savoir si ce programme sera prolongé à travers des Masters conjoints ; il existe des possibilités en développement durable, en finance, et peut-être sur des questions de santé à un horizon plus lointain. Il y a donc une volonté de poursuivre cette démarche commune avec Paris 6.

En ce qui concerne la possibilité d'un cursus en apprentissage en Master d'affaires publiques, la direction poursuit sa réflexion. L'idée est de permettre à des étudiants qui le souhaiteraient de vivre une double ou triple expérience : l'expérience classique de l'étudiant qui suit les enseignements du Master d'affaires publiques à Sciences Po et une expérience professionnelle acquise pendant deux périodes de six mois à l'extérieur de Sciences Po, une fois dans le secteur public et une fois dans le secteur privé. Cela permettrait aux étudiants qui le souhaiteraient d'affronter le marché du travail soit du point de vue privé, par exemple dans les cabinets de conseil qui ont un portefeuille en affaires publiques, soit du point de vue public. En effet, aujourd'hui, pour un certain nombre de concours de la fonction publique, l'expérience d'un stage en entreprise peut s'avérer décisive au moment du grand oral. Cela donnerait à ces étudiants une double culture du public et du privé.

Eric THIERS demande si ces deux stages de six mois se substitueraient ou s'ajouteraient à la formation classique du Master.

Laurent BIGORGNE répond qu'il faudra travailler sur la question du calendrier. Si on met en place un dispositif expérimental, il faudra peut-être revoir les volumes horaires ainsi que l'articulation entre grands cours et conférences de méthode, en préférant peut-être un système de cours-séminaires. Il faudra en tout cas réfléchir aux possibilités pour les étudiants de passer des concours au terme de ces deux années. Une des grandes nouvelles qu'a reçues Sciences Po concernant le concours de l'ENA cette année est que sur la totalité des étudiants admissibles et venant de Sciences Po, 33% venaient directement de la 5^{ème} année du Master. Le mouvement consistant à développer l'idée que les élèves doivent passer les concours directement à la fin du cursus de Master est amorcé. Il indique que si Eric Thiers le souhaite, on pourra mettre ce projet de cursus expérimental à l'ordre du jour d'une prochaine Commission paritaire.

Alexis PROKOPIEV indique qu'Interzaide - Fac Verte soutient fortement cette idée d'apprentissage dans le Master affaires publiques, notamment au regard des retours qu'a eus le syndicat concernant la demande des étudiants du Master affaires publiques. De très nombreux étudiants seraient intéressés par le passage en système d'apprentissage. Mais il faudra voir comment organiser le calendrier, ce qui est le plus grand problème à régler.

Maria COTORA constate que ce bilan permet d'avoir une vision d'ensemble de ce qui a été fait pendant l'année. Mais il lui semble qu'il ne traite pas de la recherche à Sciences Po. Elle demande où en sont les réformes concernant les pôles d'excellence thématiques en partenariat avec les universités. Elle souhaite également savoir ce qui a été envisagé pour résoudre le problème de l'échec en thèse : comment évoluent les propositions de la direction sur ce point. L'UNEF aurait aimé que ce bilan comporte au moins un petit chapitre sur ces questions de recherche, puisque Sciences Po avait le souhait de développer la recherche universitaire et les publications. Même en 1^{er} cycle, on essaie de plus en plus de relier les enseignements à la recherche. Dans cette perspective, la recherche aurait dû avoir une place relativement importante dans ce bilan.

Laurent BIGORGNE répond que le titre de ce bilan est peut-être trompeur. Il s'agit vraiment du bilan de la direction des études et de la scolarité. Ce n'est pas un bilan d'activité de Sciences Po. Si c'était le cas, ce ne serait d'ailleurs pas lui qui le présenterait, mais le directeur ou un directeur adjoint. Parce que ce bilan est bien celui de la direction des études, il n'aborde pas des pans entiers de l'activité de Sciences Po tels que la politique de recherche, la politique d'édition ou la politique de documentation. Il ne porte que sur une partie de l'activité, celle qui concerne les étudiants de Sciences Po. Ce qui pourrait figurer dans ce bilan et qui le préoccupe, c'est le lien entre enseignement et recherche. Objectivement, ce lien est aujourd'hui assuré en 1^{er} cycle. L'objectif du 1^{er} cycle n'est pas d'être une propédeutique à la recherche, mais il est irrigué par un certain nombre de chercheurs et d'enseignants-chercheurs qui font avancer la recherche à Sciences Po. Mais Laurent Bigorgne est préoccupé par la coupure administrative, qui a des effets structurants, entre le Master recherche et le Master de Sciences Po. Il continue de ne pas comprendre pourquoi un élève du Master Sciences Po ne pourrait pas plus systématiquement s'orienter vers le Master recherche. On a créé un système insuffisamment souple de ce point de vue et ces allers et retours ne sont que trop exceptionnels. C'est problématique pour le Master recherche, pour un certain nombre d'étudiants et pour la santé générale de l'institution. Il y a une nette marge de progrès en la matière, ce dont tout le monde est conscient, à commencer par le directeur de l'Ecole doctorale. Il faudra se saisir de l'occasion donnée par le ministère de l'Education nationale, qui considère que cette coupure est allée trop loin et qui souhaiterait revenir en arrière par rapport à la distinction qui a été faite entre les deux Masters.

Philippe BRAUD souligne que dans ce domaine, il y a deux écueils inverses. Il est vrai qu'il est fâcheux de demander aux étudiants de s'engager dans le Master recherche pour quatre semestres alors qu'ils sont encore très jeunes et peuvent évoluer dans leurs centres d'intérêt. Cela vaut également pour les étudiants qui choisissent le Master professionnel. Mais quand Laurent Bigorgne affirme qu'on pourrait admettre que des étudiants du Master professionnel passent en Master recherche au 4^{ème} semestre, il ne pense pas que cela soit faisable.

Laurent BIGORGNE répond qu'il y a bien des élèves qui entrent directement en 2^{ème} année du Master recherche de Sciences Po après une année dans un autre cursus.

Philippe BRAUD fait remarquer que dans les Masters recherche en général, le 4^{ème} semestre est libéré presque intégralement d'enseignements pour se concentrer sur le mémoire de recherche. Or un étudiant ne peut pas se lancer dans ce mémoire de recherche sans aucune préparation intellectuelle.

Cela suppose tout un *background* en amont, et un étudiant ne peut pas arriver du Master professionnel au 4^{ème} semestre et travailler directement sur un mémoire de recherche. Il faut bien être conscient que la recherche exige un type de formation intellectuelle qui diverge de ce qu'est l'insertion dans les autres secteurs de la vie professionnelle.

Laurent BIGORGNE précise ce qu'il voulait dire. Il pense de toute façon qu'un étudiant arrivant au 4^{ème} semestre de sa scolarité de Master va être très hésitant à consentir un investissement supplémentaire en temps et en travail pour passer dans un autre Master. Mais aujourd'hui, on n'a pas encore assuré les passerelles qu'il faudrait pouvoir assurer à l'issue du 1^{er} semestre et du 2^{ème} semestre de Master. Par exemple, des élèves ayant fait la 1^{ère} année du Master stratégies territoriales et urbaines auront suivi des enseignements de Patrick Le Galès ainsi que des enseignements qui empruntent un certain nombre de méthodes à la recherche. Il faut voir ces situations au cas par cas. Il ne parle pas d'un étudiant du Master finance et stratégie qui voudrait du jour au lendemain faire de l'histoire des idées. Il pense davantage à des élèves de Masters qui se trouvent à la frontière entre une formation professionnelle et de la recherche, au sein desquels la part des sciences sociales et surtout des méthodes de recherche est importante, et qui souhaitent finalement faire autre chose. Il pense qu'un certain nombre d'élèves hésitent aujourd'hui alors qu'on pourrait leur offrir la possibilité de rejoindre le Master recherche au moins sur une année. Et même s'ils souhaitent le rejoindre au 4^{ème} semestre, s'ils sont prêts à assumer l'effort supplémentaire qu'ils devront fournir, ce ne devrait pas être impossible.

Philippe BRAUD est d'accord sur le fait qu'il faudrait fluidifier les rapports pendant la première année du Master et assurer une réelle possibilité de circulation, surtout après le 1^{er} semestre. Mais il persiste à dire qu'il serait excessif de demander à des enseignants et des directeurs de recherche d'accepter des étudiants non formés à la recherche en 3^{ème} semestre et *a fortiori* en 4^{ème} semestre. Cela mettrait les étudiants dans des situations extrêmement inconfortables ou bien cela impliquerait que l'on revienne en arrière sur la qualité des standards qu'on exige aujourd'hui des chercheurs. Il dirige beaucoup de recherches et il a souvent participé à des jurys de thèse. Sur 25 ans, il a été impressionné par l'élévation du niveau de la qualité des thèses. On ne peut pas se lancer aujourd'hui dans une thèse sans avoir une solide formation en amont, avec le test majeur du mémoire de Master. Or ce mémoire n'est pas quelque chose qui s'improvise au 2^{ème} semestre de la 2^{ème} année de Master. Il indique qu'il a cette année une promotion d'excellente qualité. C'est dès la 1^{ère} année du Master recherche que les gens se formatent pour faire un très bon mémoire de recherche au 4^{ème} semestre. Quand il pense aux mémoires de recherche qui étaient soutenus dans les universités et à Sciences Po il y a une vingtaine d'années, il ne peut que constater que l'élévation de la qualité est majeure. Si Sciences Po veut jouer dans la cour des grands et se comparer aux grandes universités américaines du point de vue de la recherche, il lui faudra éviter de reculer.

Aude VIDAL souhaite avoir des précisions sur certains Masters, notamment le Master de droit économique et le Master de communication. Pour ce dernier, le bilan parle surtout des concours Unilever et L'Oréal qui ont été remportés par certains étudiants de ce Master. Mais il y a peu d'éléments sur l'organisation même du Master. Le bilan indique qu'un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir à l'amélioration de ce Master. Elle demande si on pourrait communiquer à la Commission des éléments sur ses premières conclusions. Pour le Master de droit économique, il y a peu d'éléments sur la pédagogie. Par ailleurs, dans le Master affaires internationales, le tronc commun est beaucoup plus spécialisé que dans les autres Masters. Elle demande pourquoi c'est le cas.

Laurent BIGORGNE répond que le document ne détaille par exemple pas les éléments pédagogiques du Master droit économique parce que c'est un bilan et non une brochure de présentation du Master. Si elle souhaite qu'on consacre plus de temps à la carte pédagogique du Master de droit économique, on pourra porter ce point à l'ordre du jour. Il pense qu'en janvier, au moment du renouvellement des collèges, on pourrait faire un point sur le droit à Sciences Po. C'est une question qui avait été traitée il y a deux ans en Conseil de Direction. On a énormément avancé sur un certain nombre d'axes définis à l'époque et cette question mérite mieux que cinq minutes en Commission paritaire ou en Conseil de Direction. On pourrait y consacrer un point d'ordre du jour, en demandant par exemple à Marie-Anne Frison-Roche et à Christophe Jamin de venir rendre compte de la politique pédagogique du Master et des inflexions qu'ils ont apportées depuis cinq ans. En ce qui concerne le Master communication, il est d'accord sur le fait qu'il faudrait présenter les travaux du groupe piloté par Jean-Marie Dru. Ces travaux n'ont pas complètement abouti et ils n'aboutiront pas au terme des réunions fixées, puisqu'il

faudra ensuite en discuter avec les enseignants et avec les Conseils. On a donc encore largement le temps de travailler. Il sera possible de présenter en décembre à la Commission un premier rapport d'étape des conclusions auxquelles seront parvenus les membres du groupe de travail. En ce qui concerne le tronc commun du Master affaires internationales, comme la direction en avait pris l'engagement, les étudiants ont le choix. Il ne faut pas trop s'étonner qu'ils se concentrent sur le tronc commun qui avait été défini pour leur Master par une résolution du Conseil : droit international, espace mondial, histoire, sociologie des relations internationales et économie au 1^{er} semestre. Les règles de scolarité dans ce Master sont un peu différentes de ce qu'elles sont dans les autres Masters, mais c'est aussi le cas pour le Master de journalisme et le Master recherche. Il est sain que chaque Master trouve son identité en fonction de ses obligations pédagogiques et de son programme pédagogique. Par ailleurs, des étudiants d'autres Masters se sont inscrits en droit international, en histoire ou dans d'autres cours du Master d'affaires internationales. Mais il ne faut pas douter que désormais, les stratégies des étudiants dépendent aussi grandement du Master au sein duquel ils se projettent. Si les élus étudiants souhaitent une nouvelle discussion sur le tronc commun et sur la part du 1^{er} cycle et du Master, cela pourra être porté à l'ordre du jour d'une prochaine Commission paritaire. Bruno Latour et Guy Canivet vont bien ouvrir leurs cours respectifs au sein de ce tronc commun. Les choses avancent donc, à un rythme qui est celui de l'appropriation par les uns et par les autres de nouvelles règles de scolarité. Il reste encore des réglages à faire, ce qui se verra plus clairement quand le semestre sera plus avancé.

Florence BAUDOIX comprend bien qu'il y a une forte séparation entre le Master professionnel et le Master recherche, mais elle demande pourquoi ce dernier est complètement occulté dans le bilan des Masters.

Laurent BIGORGNE répond que le Master recherche dépend de l'Ecole doctorale. Cette année, la direction des études et de la scolarité, qui est opératrice de tous les projets présentés dans ce bilan, a voulu montrer tout ce qui avait été accompli en un an. On lui avait en effet reproché d'en donner une vision trop parcellaire à travers des bilans sectoriels : le bilan de Sciences Po Avenir, le bilan de l'aide sociale, le bilan des concours, celui des 1^{ers} cycles. Le bilan présenté aujourd'hui visait à donner pour la première fois un outil un peu complet permettant de voir ce qui avait été fait pendant l'année. Dans le mode de management de Sciences Po, chaque direction doit de toute façon fournir ce type de document. On peut donc demander à Marc Lazar de venir présenter l'état d'avancement du Master recherche et de l'Ecole doctorale en décembre ou janvier. Il précise qu'il ne faut pas voir là une opposition entre la recherche et l'enseignement, ou entre le Master recherche et le Master professionnel, mais la simple conséquence du fait qu'il n'a pas compétence sur le Master recherche, qui est piloté par l'Ecole doctorale.

Alexis PROKOPIEV souligne qu'on sait aujourd'hui, notamment au niveau international, que des grands acteurs comme les entreprises et les acteurs publics demandent souvent qu'un Master soit renforcé par une thèse. Il regrette aussi la coupure rigide entre le Master professionnel et le Master recherche. Il demande quelles sont les possibilités d'un parcours de recherche conduisant à une thèse après un Master professionnel.

Laurent BIGORGNE répond que Marc Lazar a pris une mesure qui lui paraît essentielle : aujourd'hui, à l'entrée de la 1^{ère} année de Master, les étudiants de 1^{er} cycle sont plus en position de bénéficier d'une orientation que de subir une sélection. Les entretiens qui sont conduits et les dossiers qui sont examinés ont pour vocation d'aider les élèves à préciser leur projet beaucoup plus qu'à faire un tri parmi les étudiants venant de 1^{er} cycle. Il en veut pour preuve que le bilan des allocations doctorales parle beaucoup des étudiants venant des 1^{ers} cycles, notamment des cycles en régions, qui se taillent cette année une part très importante dans ces allocations. Il faudra voir si cette tendance s'inscrit dans la durée. Le deuxième élément, sur lequel on peut apporter des améliorations, est qu'un certain nombre d'élèves qui sont au milieu de leur 4^{ème} année expriment parfois le regret de ne pas avoir eu l'audace ou la compréhension du système qui leur aurait permis d'aller en Master recherche. Il serait difficile de demander à ces étudiants de faire deux années en plus de celle déjà passée en Master professionnel, de la même manière qu'on est assez souple, autant que possible, pour ceux qui font le chemin inverse. Mais il est d'accord avec Philippe Braud sur la spécificité de la formation à la recherche. Il ne serait pas raisonnable de vouloir passer directement du Master professionnel au doctorat. Mais on pourrait réfléchir, au cas par cas mais sans que cela constitue une dérogation exceptionnelle, à la possibilité pour des étudiants ayant obtenu le diplôme de Sciences Po de s'inscrire

en 2^{ème} année du Master recherche pour s'orienter ensuite vers un doctorat. Si on demande à ces diplômés de Sciences Po de s'inscrire en 1^{ère} année de Master recherche, ils n'iront pas. Il faudra donc trouver une solution intermédiaire. On peut imaginer que des diplômés de Sciences Po s'inscrivant en 2^{ème} année de Master recherche aient déjà capitalisé un certain nombre d'enseignements au cours de leur premier Master à Sciences Po, par exemple s'ils ont suivi des Masters très ciblés où il y a des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Il faudra donc mener une politique intelligente de validation des acquis et avoir davantage de communication et de souplesse sur ces possibilités. Il demande à Philippe Braud s'il est d'accord sur ce diagnostic.

Philippe BRAUD répond par l'affirmative. Il ajoute que l'on est gêné par le fait que le mot « thèse » renvoie ou devrait renvoyer à des exigences complètement différentes. On fonctionne actuellement dans l'optique doctorat, où quand on fait une thèse, c'est une vraie recherche qui mène normalement aux métiers de l'université ou de la recherche. Mais en fait, on a aussi besoin de thèses courtes et professionnelles, qui attestent par exemple pour un haut fonctionnaire ou un cadre de la capacité à rédiger un vrai dossier fondé sur un minimum de connaissances empiriques et qui débouche sur des conclusions qui soient des aides à la décision et à l'action. C'était un peu l'esprit de l'ancienne distinction entre thèses de 3^{ème} cycle et thèses d'Etat. Il pense que dans cette hypothèse, c'est paradoxalement au sein du Master professionnel qu'il pourrait y avoir une sorte de prolongement adéquat pour ce type de thèses courtes aidant à la décision et pour lesquelles l'investissement intellectuel théorique est moins important. Mais on est gêné par le fait qu'aujourd'hui, on pense immédiatement à un doctorat quand on entend le mot « thèse ».

V. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 25 SEPTEMBRE 2006, DU 16 OCTOBRE 2006 ET DU 6 NOVEMBRE 2006

En raison d'un certain nombre de modifications à apporter, le vote des procès-verbaux est repoussé à la séance suivante.

VI. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Aude VIDAL souhaite revenir sur les énormes dossiers que la majorité des étudiants de 1^{er} cycle doivent acheter en début d'année et qui peuvent coûter jusqu'à 15 euros, ce qui est assez cher pour eux. Par exemple, les étudiants de 2^{ème} année ont dû acheter un dossier pour le cours électif en anglais. Elle demande s'il serait possible de les mettre gratuitement à disposition des étudiants.

Laurent BIGORGNE répond que conformément à la législation en vigueur, Sciences Po ne fait pas un centime de bénéfice sur ces dossiers. On les vend même à perte, puisqu'il faudrait intégrer les salaires de l'équipe qui travaille et le coût de fonctionnement des machines de reprographie. Ce n'est pas un centre de profits mais un centre de coûts pour Sciences Po. Par ailleurs, il indique que Sciences Po a à cœur de veiller au respect de la législation qui implique le respect des droits d'auteur pour les textes reproduits dans ces dossiers. Enfin, il pense qu'il vaut mieux faire l'acquisition d'un dossier à 15 euros que l'acquisition de la quinzaine d'ouvrages compilés dans ce dossier.

Aude VIDAL précise qu'elle ne remet pas en cause la fabrication de ces dossiers. Mais les étudiants préféreraient qu'ils soient gratuits, parce que leur coût est élevé et qu'il est indispensable de les avoir pour suivre les cours.

Philippe BRAUD demande s'il s'agit de dossiers pour le 1^{er} cycle ou les Masters.

Damien RAMAGE répond qu'il s'agit de recueils de textes pour le 1^{er} cycle.

Maria COTORA ajoute que ces recueils sont de plus en plus indispensables pour les cours et deviennent parfois l'outil de base de certains cours. Elle pense notamment à l'enseignement de sociologie en 2^{ème} année, où presque tout le cours tourne autour du recueil de textes. Si on compte le nombre de matières que les étudiants doivent suivre et si chaque recueil coûte entre 10 et 15 euros, cela représente une charge financière lourde pour les étudiants, d'autant plus qu'ils doivent les acheter

en une fois au début du semestre. Il est dommage de voir des étudiants renoncer à l'achat de certains recueils parce que cela leur coûte trop cher.

Laurent BIGORGNE répond qu'il regardera précisément la tarification et les masses budgétaires que cela implique et qu'il reviendra devant la Commission avec ces chiffres.

Florence BAUDOUX demande s'il serait possible d'indiquer le prix sur les recueils, puisqu'il est arrivé que pour le même recueil, des étudiants ne paient pas la même chose, ce qui pose problème si des bénéficiaires sont dégagés.

Laurent BIGORGNE répond qu'il vérifiera auprès du service de reprographie et qu'il veillera à ce que cela ne se reproduise plus.

Damien RAMAGE souhaite faire une demande en matière de dispositif pédagogique pour des étudiants non-voyants. Il s'agit de la mise en place d'un programme de lecture auditive leur permettant d'utiliser des ordinateurs afin qu'ils puissent travailler à Sciences Po comme les autres étudiants.

Laurent BIGORGNE demande de quoi il s'agit exactement.

Damien RAMAGE répond qu'il a cru comprendre qu'il s'agit d'un logiciel ou de *hardware* qui s'installe sur l'ordinateur et lit ce qui est écrit.

Laurent BIGORGNE lui propose de s'adresser directement à la direction des systèmes d'information en lui indiquant que Laurent Bigorgne soutient cette demande et qu'il la suivra personnellement.

La séance est levée à 19 h 30.